

---

**Présentation du volet « mobilités »  
du Contrat de Plan État/Région<sup>(A)</sup>**

**2014-2020**

JEUDI 19 DÉCEMBRE 2013

# SOMMAIRE

1,3 MILLIARD D'€ DE TRAVAUX SUR LES INFRASTRUCTURES  
DE TRANSPORT EN ALSACE POUR LES 7 ANS À VENIR.....3

LE RÉSEAU FERROVIAIRE .....9

- Le nœud ferroviaire de Strasbourg.....10
- Le nœud ferroviaire de Mulhouse.....10
- Réouverture de la ligne Bollwiller-Guebwiller.....11
- Modernisation de la ligne ferroviaire Haguenau-Niederbronn .....11
- Raccordement ferroviaire de l'EuroAirport .....12

LES PORTS ET LE RÉSEAU FLUVIAL.....13

LE RÉSEAU ROUTIER .....15

- La déviation de la RN 59 à Châtenois.....16
- L'achèvement de la mise à 2 x 3 voies de l'A36 à Mulhouse.....17
- L'achèvement de la rocade sud de Strasbourg .....18
- L'aménagement multimodal de la RN4 et de l'A351  
pour permettre l'entrée du TSP0 à l'est de Strasbourg .....19
- L'aménagement de la RN 83 entre Colmar et Sélestat .....20
- L'amélioration des conditions de circulation autour de Strasbourg .....21
- Les autres projets pour améliorer la sécurité des grands axes  
du réseau alsacien .....22

# 1,3 MILLIARD D'€ DE TRAVAUX SUR LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT EN ALSACE POUR LES 7 ANS À VENIR

## **L'Alsace, première Région à s'accorder avec l'État et les grandes collectivités alsaciennes, sur le volet « mobilités » du CPER 2014-2020**

Ainsi que le Premier Ministre l'a annoncé par circulaire datée du 2 août 2013, les négociations du prochain Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2014-2020 démarreront au printemps 2014, pour s'achever avec la signature des contrats à l'horizon de l'été prochain. Par exception à ce calendrier, les négociations sur le volet « mobilités multimodales » devaient s'achever quant à elles de façon anticipée, avant le 1<sup>er</sup> décembre 2013.

Alors que le Président de l'Association des Régions de France (ARF) vient de faire savoir au Premier Ministre que ce calendrier ne pourrait être tenu dans la plupart des Régions, le volet « mobilités » du futur CPER fait désormais l'objet, en Alsace, d'un accord entre l'Etat, la Région et l'ensemble des collectivités partenaires. **L'Alsace est ainsi la première Région de France à boucler, dans le calendrier demandé par le Gouvernement, cette partie importante de la future programmation des investissements** de l'Etat en Alsace, sur les infrastructures d'intérêt régional.

## **800 millions d'euros au CPER**

L'accord obtenu entre l'Etat, la Région et les collectivités concernées (les deux Départements, la Communauté urbaine de Strasbourg (CUS), Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) et la Communauté d'Agglomération de Colmar (CAC), ainsi que les trois Villes de Strasbourg, Colmar et Mulhouse) est le fruit d'une négociation constructive menée, sous l'impulsion de la Région, sur la base :

- de l'enveloppe de participation de l'Etat annoncée par le Premier Ministre (250 M€ à 300 M€ pour l'Alsace),
- d'une construction partagée et progressive des priorités menée tout au long du CPER 2007-2013 dans le cadre d'études poussées sur les différents projets,
- de plusieurs réunions d'arbitrage conduites au plus haut niveau des collectivités concernées, en liaison étroite avec les services de l'Etat. C'est ainsi que deux réunions de la conférence régionale des exécutifs alsaciens se sont tenues sur le sujet les 26 octobre et 16 novembre 2013.

**L'Alsace confirme ainsi son choix, effectué depuis longtemps, de porter la négociation du CPER dans un cadre de concertation étroite avec l'ensemble des partenaires financeurs**, et non seulement dans le cadre bilatéral Etat-Région. Ainsi, le volet mobilités du CPER 2014-2020 prévoit plus de 800 M€ d'investissements, tous modes de transport confondus :

- **480 M€ d'investissements ferroviaires,**
- **près de 280 M€ d'investissements routiers,**
- **un peu plus de 60 M€ d'investissements dans les ports et sur le réseau fluvial,**

permettant d'inclure dans la programmation les principaux projets qui avaient été identifiés. Le financement de ces investissements se répartit de la façon suivante :

- Etat : 280 M€,
- Région : 200 M€,
- Département du Bas-Rhin : 40 M€,
- Département du Haut-Rhin : 37 M€,
- Mulhouse et m2A : 10 M€,
- Strasbourg et CUS : 15 M€,
- Colmar et CAC : 1 M€,
- Autres financements (dont l'Union européenne, les ports, Voies Navigables de France (VNF), Réseau Ferré de France (RFF), des financements suisses et allemands pour le raccordement ferroviaire de l'EuroAirport (EAP), etc.), soit un total de 245 M€.

Les investissements ferroviaires sont financés, pour l'essentiel et hors raccordement ferroviaire de l'EAP, à parts égales entre l'Etat et la Région. Les investissements routiers sont financés pour moitié par l'Etat, propriétaire et gestionnaire du réseau routier national, et pour l'autre moitié par des subventions des différentes collectivités concernées. Les investissements portuaires et fluviaux sont financés à 70 % par les ports et VNF ; l'Etat et les collectivités apportent des subventions permettant de compléter le financement.

Ainsi, le financement de l'Etat se répartit en : 47 % pour les projets ferroviaires, 50 % pour les projets routiers, 3 % pour les projets portuaires et fluviaux.

Le financement de la Région se répartit en : 69 % pour les projets ferroviaires, 27 % pour les projets routiers, 4 % pour les projets portuaires et fluviaux.

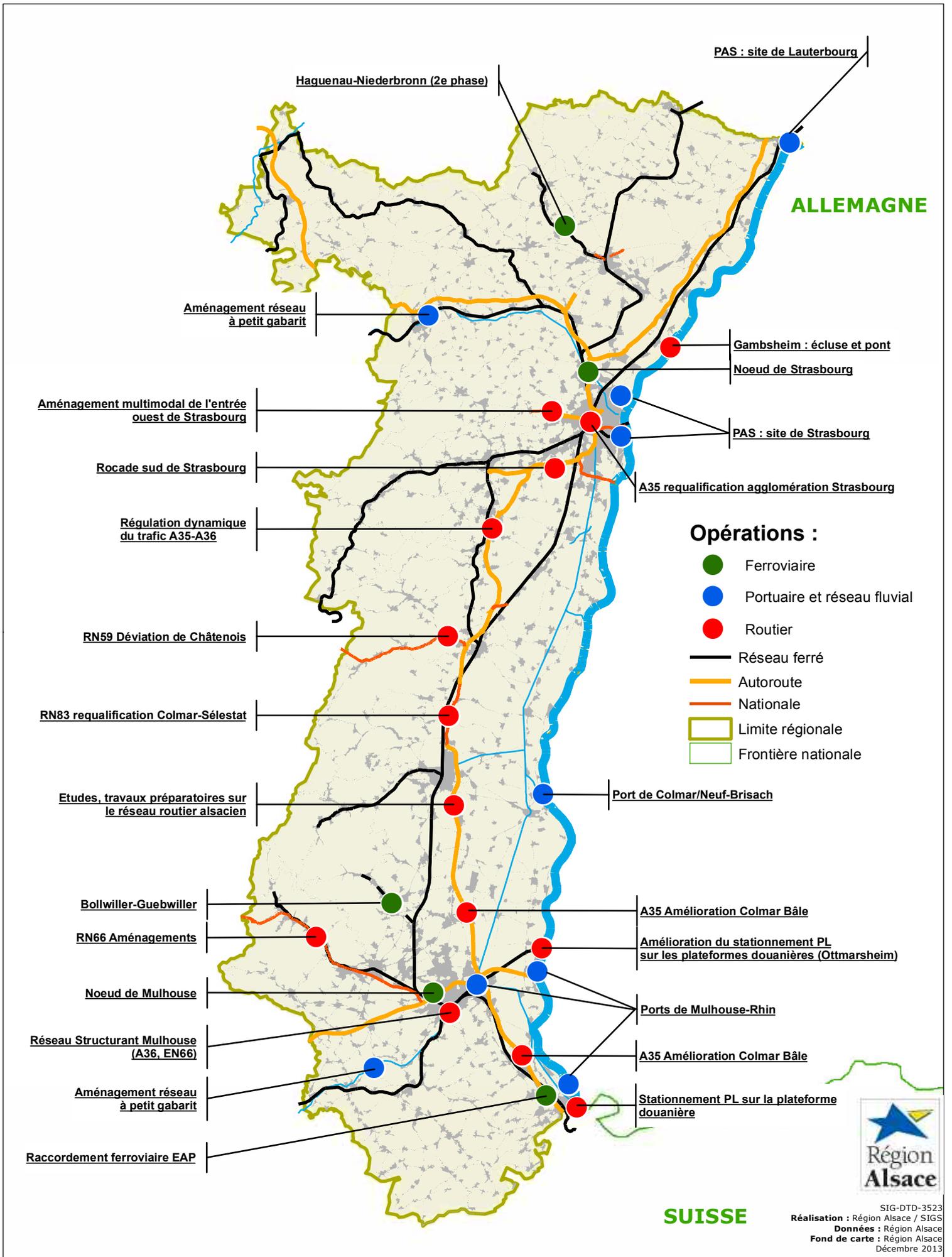
Les subventions des collectivités départementales et urbaines portent principalement sur les opérations routières, les opérations portuaires et le raccordement ferroviaire de l'EAP.

## **500 millions d'euros pour le contournement de Strasbourg**

Le Ministre des Transports va relancer par ailleurs, suite à la publication du rapport des inspecteurs généraux MM. Renvoisé et Panhaleux, **l'appel d'offres pour la réalisation du contournement autoroutier strasbourgeois, future A35**. Ce projet, représentant **un montant d'investissement de l'ordre de 500 M€**, s'inscrit dans le projet plus global de **requalification du réseau autoroutier au niveau de l'agglomération strasbourgeoise** (interdiction du trafic de transit de poids-lourds sur l'actuelle A35, aménagements pour les transports en commun, etc.). Des financements pour une première phase de travaux sur l'actuelle A35 sont d'ores et déjà prévus dans le CPER.

**Ainsi, au total, ce sont 1,3 milliards d'€ d'investissements sur les infrastructures de transport alsaciennes qui sont prévus et engagés pour les 7 ans à venir.**

A cela pourrait s'ajouter la 2<sup>e</sup> phase de la LGV Rhin-Rhône, qui représenterait également un investissement de l'ordre de 800 M€, et pour laquelle les discussions se poursuivent entre RFF, l'Etat et les collectivités concernées, au premier rang desquelles les collectivités alsaciennes et franc-comtoises.



# Préparation Contrat de Plan État-Région 2014-2020

Code opér.	Opérations	Montant total aux retenus (M€)	Etat	% Etat	Conseil Régional Alsace	% CRA
	<b>Tot aux (Montants HT)</b>	<b>828</b>	<b>280</b>	<b>26,4%</b>	<b>200</b>	<b>18,9%</b>
	<b>Ferroviaire</b>	<b>480</b>	<b>132,5</b>	<b>27,6%</b>	<b>139,1</b>	<b>29,0%</b>
	Noeud de Strasbourg	125	56,3	45,0%	56,3	45,0%
	Noeud de Mulhouse	52	24,7	47,5%	24,7	47,5%
	Réouverture ligne Bollwiller-Guebwiller	20	5,0	25,0%	15,0	75,0%
	Modernisation ligne Haguenau-Niederbronn (2nde phase)	16,5	9,4	57,0%	6,0	36,4%
	Raccordement ferroviaire de l'Euroairport	260	35,0	13,5%	35,0	13,5%
	Etudes prospectives et préparatoires	6	2,1	35,0%	2,1	35,0%
	<b>Portuaire</b>	<b>39</b>	<b>7,4</b>	<b>18,9%</b>	<b>3,5</b>	<b>8,9%</b>
	Port Autonome de Strasbourg : site de Strasbourg	8,5	1,13	13,2%	0,54	6,4%
	Port Autonome de Strasbourg : site de Lauterbourg	12	2,88	24,0%	0,60	5,0%
	Port de Colmar/Neuf-Brisach	6	1,05	17,5%	0,75	12,5%
	Ports de Mulhouse-Rhin	11,5	2,19	19,0%	1,44	12,5%
	Etudes portuaires axe rhénan	1	0,125	12,5%	0,125	12,5%
	<b>Fluvial</b>	<b>32</b>	<b>0,6</b>	<b>1,7%</b>	<b>3,9</b>	<b>12,0%</b>
	Modernisation du réseau à grand gabarit : écluse de Garbsheim	11	0,6	5,0%	1,7	15,0%
	Réseau à petit gabarit : projets innovants de développement	19	0,0	0,0%	1,9	10,0%
	Etudes réseau fluvial	2	0,0	0,0%	0,3	15,0%
	<b>Routes</b>	<b>277</b>	<b>139,1</b>	<b>50,2%</b>	<b>54,0</b>	<b>19,5%</b>
	RN59 Déviation de Châtenois	47	23,5	50,0%	11,8	25,0%
	Rocade sud de Strasbourg (2nde phase)	60	30,0	50,0%	12,0	20,0%
	Amélioration réseau structurant Mulhouse (A36 - RN 66)	40	23,1	57,7%	5,7	14,4%
	Aménagement multimodal Ouest de Strasbourg (pour le TSPO)	43	20,1	46,7%	9,0	21,0%
	RN 66 : aménagements visant à fluidifier le trafic	12	4,0	33,3%	3,0	25,0%
	Amélioration du stationnement poids-lourds sur les plateformes douanières St Louis / Garbsheim	4,8	4,8	50,0%	2,4	25,0%
	RN83 Colmar-Sélestat : aménagements de sécurité et de confort	20	10,0	50,0%	5,0	25,0%
	A35 requalification agglomération Strasbourg	20	10,0	50,0%	2,9	14,6%
	Régulation dynamique du trafic dans le sillon alsacien (A35-A36)	7	3,3	47,5%	0,7	10,5%
	A35 Colmar-Bâle : améliorations et mises en sécurité	6	3,0	50,0%	0,0	0,0%
	Ecluse de Garbsheim : reconstruction du pont et élargissement de la piste cyclable	3,4	2,5	73,5%	0,0	0,0%
	Etudes, procédures et travaux sur diverses opérations, dont barreau sud de Colmar	9	4,9	54,5%	1,4	15,9%

CG du Bas Rhin	% CG 67	CG du Haut Rhin	% CG 68	Colmar et CAC	% Colmar CAC	Mulhouse et n2A	% Mulhouse n2A	Strasbourg CUS	% Strasbourg CUS	Autres	% Autres	Fonds européens	% FE	Maitrise d'ouvrage
40	3,8%	37	3,5%	1	0,1%	10	0,9%	15	1,4%	195	18,4%	50	4,7%	
0	0%	10,0	2,1%	0	0,00%	5,0	1,0%	0	0%	143,0	29,8%	50	10,4%	
										12,5	10,0%			RFF
										2,6	5,0%			RFF
										0,0	0,0%			RFF
										1,1	6,6%			RFF
		10,00	3,8%			5,00	1,9%			125,0	48,1%	50,0	19,2%	RFF
										1,8	30,0%			RFF
1,0	2,5%	2,3	5,8%	0,0	0,0%	0,2	0,6%	0,6	1,5%	24,0	61,7%			
0,54	6,4%							0,54	6,4%	5,75	67,6%			PAS
0,45	3,8%									8,07	67,3%			PAS
		0,75	12,5%							3,45	57,5%			PCNB
		1,44	12,5%			0,19	1,6%			6,25	54,3%			PMR
		0,075	7,5%			0,05	5,0%	0,05	5,0%	0,525	52,5%			
0,05	0,2%	0,05	0,2%	0,0	0,0%	0,05	0,2%	0,05	0,2%	27,7	85,7%	0,00	0,0%	
0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,00	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	8,8	80,0%			VNF
0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,00	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	17,4	90,0%			VNF
0,05	2,5%	0,05	2,5%		0,0%	0,05	2,5%	0,05	2,5%	1,5	75,0%			VNF ou ports
39,0	14,1%	24,6	8,9%	1,1	0,4%	4,8	1,7%	14,3	5,2%	0,0	0,0%	0,00	0,0%	
11,8	25,0%	0,0	0,0%											Et at
12,0	20,0%							6,0	10,0%					Et at
		7,1	17,9%			4,0	10,1%							Et at
10,4	24,3%							3,4	7,9%					Et at
		5,0	41,7%											Et at
		2,4	25,0%											Et at
		5,0	25,0%											Et at
2,9	14,6%							4,1	20,7%					Et at
0,7	10,5%	0,7	10,5%			0,7	10,5%	0,7	10,5%					Et at
		3,0	50,0%											Et at
0,9	26,5%													CG 67
0,2	2,3%	1,3	14,8%	1,1	12,5%									di vers MO



# LE RÉSEAU FERROVIAIRE



## • Le nœud ferroviaire de Strasbourg



Travaux pour le TGV près de Vendenheim © Stadler - Région Alsace

Ce projet est la poursuite des travaux en cours de réalisation au niveau de Vendenheim, qui visent à améliorer et à faciliter l'accès à la gare de Strasbourg pour l'ensemble du trafic TER, TGV et fret.

Il s'agit de réaliser les travaux de 4<sup>e</sup> voie au Nord du nœud ferroviaire de Strasbourg (Vendenheim), et d'engager des études détaillées et premiers travaux d'augmentation de la capacité de la gare de Strasbourg.

L'estimation actuelle du montant des investissements, qui seraient réalisés sur la période 2014-2020, s'élève à **125 M€**.

## • Le nœud ferroviaire de Mulhouse

Ce projet permet la réalisation d'aménagements de capacité sur les voies en gare de Mulhouse. Les études d'avant-projet sont actuellement en cours de finalisation.

Il s'agit d'augmenter les vitesses de circulation en entrée de gare et de configurer l'utilisation des quais de manière plus rationnelle, en anticipant l'arrivée de la LGV Rhin-Rhône jusqu'à Lutterbach. Les TGV arriveraient alors à Mulhouse par la ligne Strasbourg-Mulhouse et non plus par la ligne Belfort-Mulhouse.

Ces travaux d'un montant d'un peu plus de **50 M€**, seront réalisés en parallèle du changement du poste de contrôle-commande de Mulhouse. Cette opération de renouvellement majeure menée par RFF prévoit des travaux sur la période 2016-2020 pour une mise en service à l'horizon 2020 environ.



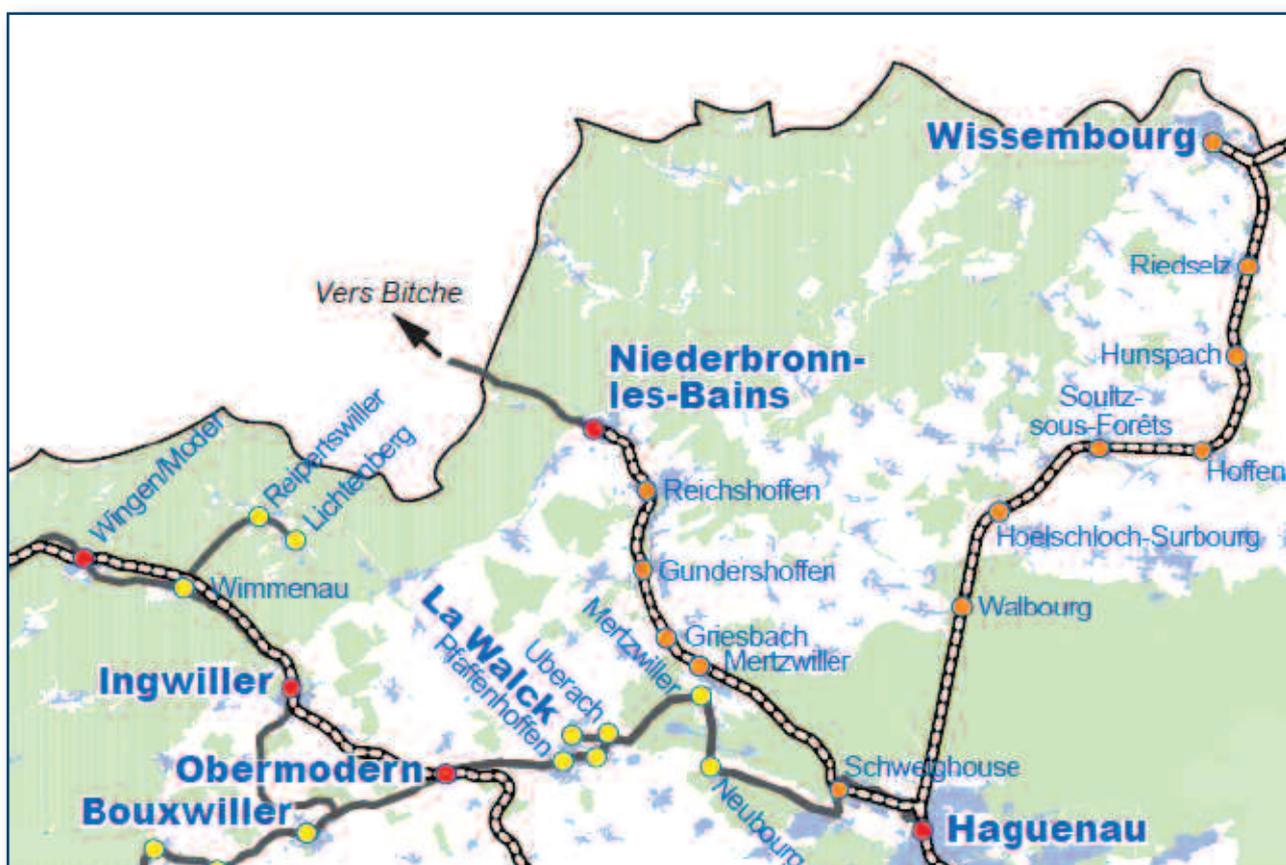
TGV-Gare de Mulhouse © Stadler - Région Alsace

## • La réouverture de la ligne ferroviaire Bollwiller-Guebwiller

La réouverture de la ligne Bollwiller-Guebwiller est justifiée par un potentiel de trafic significatif, ainsi que l'indiquent les études d'opportunité réalisées.

Conformément aux engagements pris par la Région Alsace auprès des partenaires locaux, une étude technique est en cours pour déterminer les caractéristiques techniques (train ou tram-train, en navette entre Bollwiller et Guebwiller) à retenir permettant de calibrer au mieux le coût d'investissement du projet. Le coût total serait de l'ordre de **30 M€**.

## • La modernisation de la ligne ferroviaire Haguenau-Niederbronn



Il s'agit de la 2<sup>e</sup> phase de la modernisation de cette ligne ferroviaire aujourd'hui dégradée. La totalité du coût de ce projet était inscrite au CPER 2007-2013 ; seule une 1<sup>ère</sup> phase, qui sera réalisée au printemps 2014, a pu être contractualisée pour l'instant.

L'achèvement de cette 2<sup>e</sup> phase permettra de rétablir une vitesse de circulation adaptée au trafic et de garantir la pérennité de cette ligne.

L'investissement à réaliser serait de **16 M€**, en complément des 11 M€ déjà engagés.

## • Le raccordement ferroviaire de l'EuroAirport (EAP)



Navette entre Saint-Louis et l'EuroAirport © Région Alsace

Le projet de raccordement ferroviaire de l'EAP consiste à créer une ligne ferroviaire supplémentaire entre Bâle et St-Louis afin de permettre une desserte directe de l'aéroport en remplacement des navettes de bus qui relient actuellement l'aéroport aux gares de Bâle et de Saint-Louis.

La nouvelle section de ligne aurait une longueur de 7 km et comporterait des ouvrages de franchissement de l'autoroute, une nouvelle gare à l'EAP, etc. Les études d'avant-projet seront lancées début 2014. Au stade actuel, le coût total peut être estimé à un peu plus de **250 M€**.

Le CPER 2014-2020 prévoit les participations des partenaires français (Etat, Région, Conseil Général du Haut-Rhin, m2A), à hauteur de **85 M€** à ce stade. Elles devront être complétées par des participations importantes de l'Union Européenne, de l'EAP, de RFF, du Land du Bade-Wurtemberg, et de la Confédération suisse.



L'EuroAirport © Stadler / Région Alsace

# LES PORTS ET LE RÉSEAU FLUVIAL





Port autonome - Mulhouse © Stadler - Région Alsace



Port autonome - Strasbourg © Maigrot - Région Alsace

Les projets d'investissements inscrits au CPER à hauteur de **39 M€** pour les trois ports alsaciens (Port de Strasbourg – sites de Strasbourg et de Lauterbourg, Port de Colmar Neuf Brisach et Ports de Mulhouse) visent à améliorer leur accessibilité multimodale par :

- une desserte routière et ferroviaire consolidée et sécurisée,
- la poursuite des aménagements spécifiques de quai et en bord de quai,
- la poursuite de l'aménagement de zones de traitement des conteneurs
- l'aménagement de zones industrialo-portuaires.

Les aménagements sur le réseau fluvial, qui représentent un investissement de **32 M€**, s'articulent autour de deux volets : des travaux sur la modernisation des écluses de Gamsheim, principal ouvrage de VNF sur le Rhin, d'une part, le développement d'une solution innovante de transport de conteneurs ou de colis semi-lourds par bateaux adaptés au réseau à petit gabarit, d'autre part.



© Stadler / Région Alsace

# LE RÉSEAU ROUTIER



## • La déviation de la RN 59 à Châtenois

La déviation de Châtenois s'inscrit dans une logique d'aménagement global des itinéraires à travers le massif vosgien.

Seul le trafic local inter-vallées a vocation à être autorisé à utiliser les cols vosgiens. Le trafic interrégional doit être orienté soit vers les autoroutes au nord et au sud du massif soit vers le tunnel Maurice Lemaire.

Ainsi la section de Sélestat permettra au trafic de transports d'emprunter ce tunnel en évitant les différentes traversées urbaines actuelles.

Bénéficiant d'une Déclaration d'Utilité Publique depuis 2012, cette déviation représente un investissement de **47 M€** pour un linéaire d'environ 5 km.



Image de synthèse de la future déviation de Châtenois

## • L'achèvement de la mise à 2 x 3 voies de l'A36 à Mulhouse

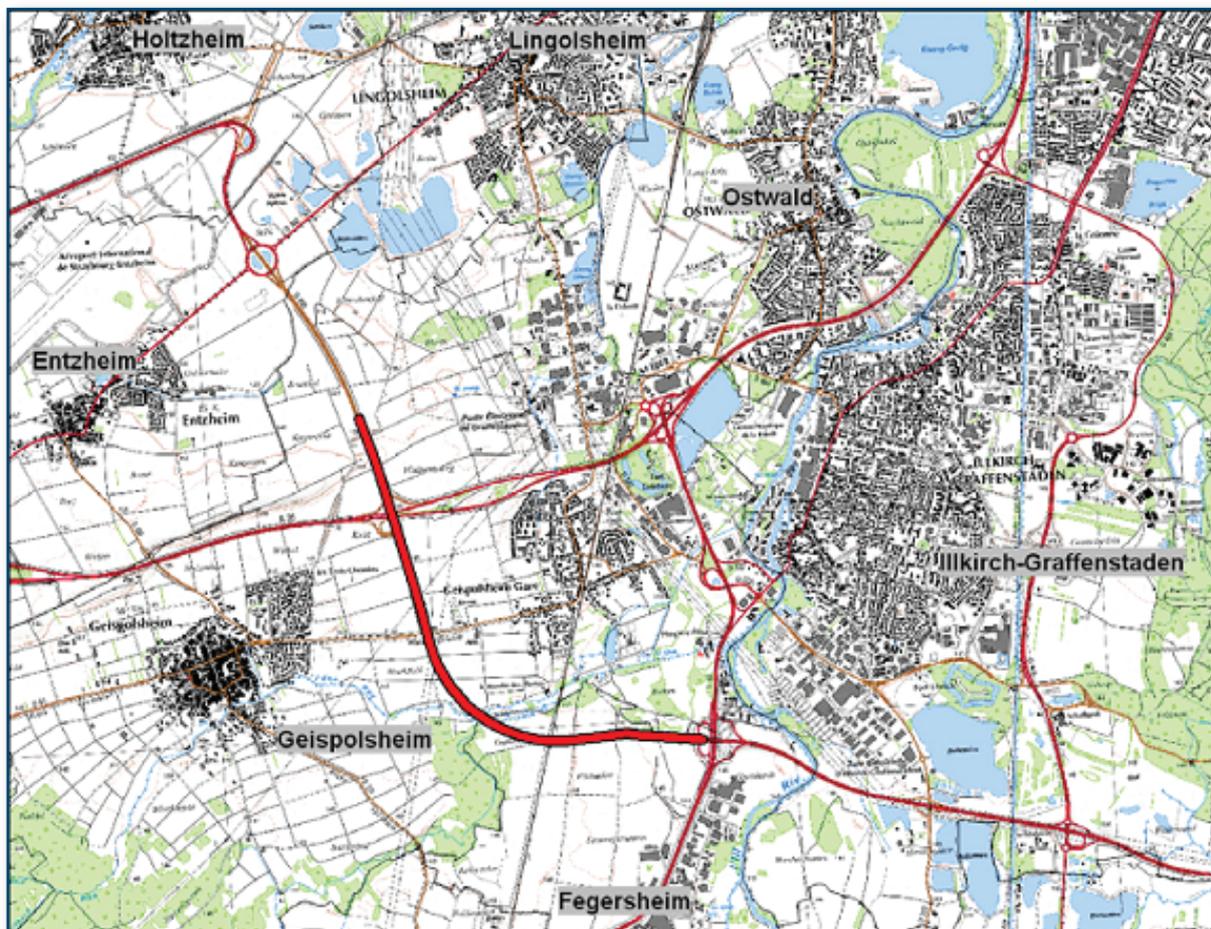


Cette opération, inscrite pour un montant total de **40 M€**, consiste en :

- la fin de la mise à 2x3 voies de l'autoroute A36 : dans sa traversée de Mulhouse, l'A36 connaît des niveaux de circulation élevés sur l'ensemble de sa section, la section encore à 2x2 voies connaissant des perturbations de trafic fréquentes en heures de pointe. Une troisième voie sera aménagée dans chaque sens de circulation sur la section non encore recalibrée, sur un linéaire de près de 9 km au total. Les travaux devraient démarrer rapidement sur ce projet,
- divers aménagements sur l'A36 et la RN 66 : création d'un échangeur au niveau de la Mertzau, réalisation de protections phoniques au niveau de Lutterbach, aménagement permettant de sécuriser le périmètre de captage des eaux, etc.

Avec cette réalisation, la traversée de Mulhouse par l'A36 sera dimensionnée avec cohérence selon le flux de trafic généré par la deuxième ville d'Alsace.

## • L'achèvement de la rocade Sud de Strasbourg

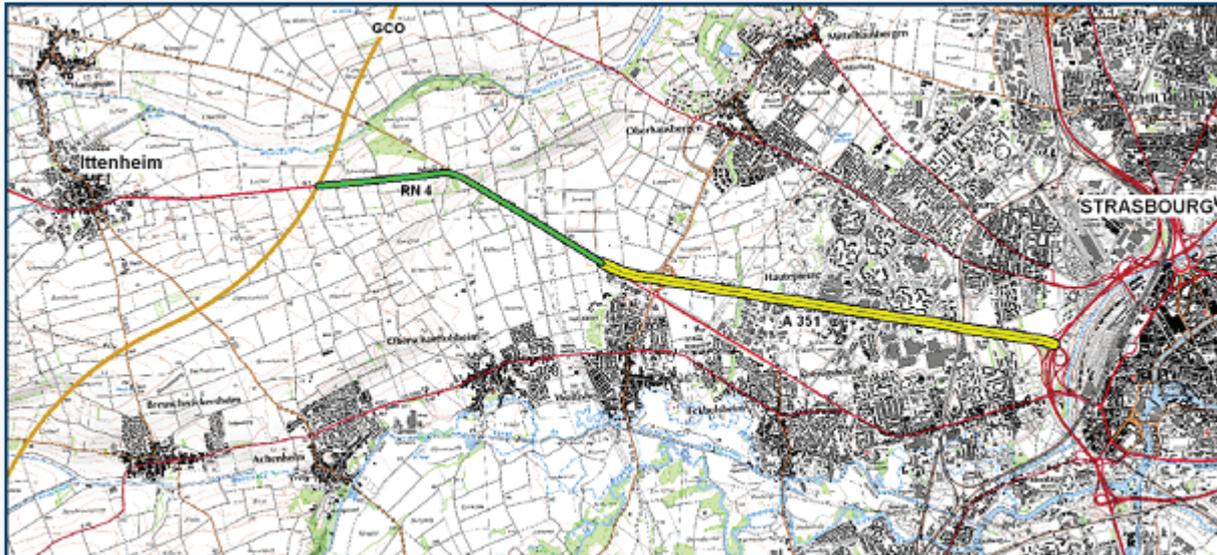


Les objectifs de la 2<sup>e</sup> phase des travaux de la rocade Sud, d'un coût total d'environ **60 M€**, visent notamment à :

- assurer la continuité de la 1<sup>ère</sup> phase mise en service en 2000, dans une logique d'ensemble avec l'A35 pour les flux de transit et d'échanges au niveau de l'agglomération strasbourgeoise,
- renforcer la desserte des pôles d'activités économiques de la périphérie Sud de Strasbourg (Illkirch, Fegersheim, zone portuaire Sud...),
- permettre un accès direct à l'aéroport d'Entzheim depuis l'Allemagne.

Après divers aménagements du programme, notamment pour apporter une réponse aux impacts environnementaux, les premiers travaux démarreront très rapidement.

• **L'aménagement multimodal de la RN4 et de l'A351 pour permettre l'entrée du TSP0 à l'est de Strasbourg**



Les objectifs de ce programme, retenu dans le CPER à hauteur de **43 M€**, sont triples :

- permettre le passage d'un Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) du Conseil Général 67 dans le cadre de son projet de TSP0 (Transport en Site Propre de l'Ouest Strasbourgeois), avec des temps de parcours fiabilisés et accélérés,
- améliorer les liaisons de part et d'autre de l'axe RN4-A351 en réaménageant des échangeurs,
- améliorer les conditions de circulation entre la future A35 et l'actuelle A35.

Sur l'autoroute A351, il s'agit d'aménager les bandes d'arrêt d'urgence pour en faire des voies réservées au TSP0. Sur RN4, il s'agit, dans un second temps, d'aménager des voies dédiées au TSP0 par élargissement de la chaussée.

Ces travaux sont complétés par d'autres aménagements réalisés sur le réseau départemental (RD 1004) pour un montant de **30 M€** d'investissements.



## • L'aménagement de la RN 83 entre Colmar et Sélestat

Ce projet consiste en la réalisation des aménagements de sécurité et de confort nécessaires sur la section Colmar-Sélestat pour la mettre aux normes autoroutières.

Il s'agit notamment la rectification de l'échangeur de Guémar, de l'aménagement de bandes d'arrêts d'urgence là où il en manque, et de l'aménagement du terre-plein central.

Les aménagements à réaliser sur cette section d'environ 12 km et supportant un trafic de 50 000 véhicules par jour représenteraient un investissement d'environ **20 M€**.



©Rothan-Airdiasol - Région Alsace

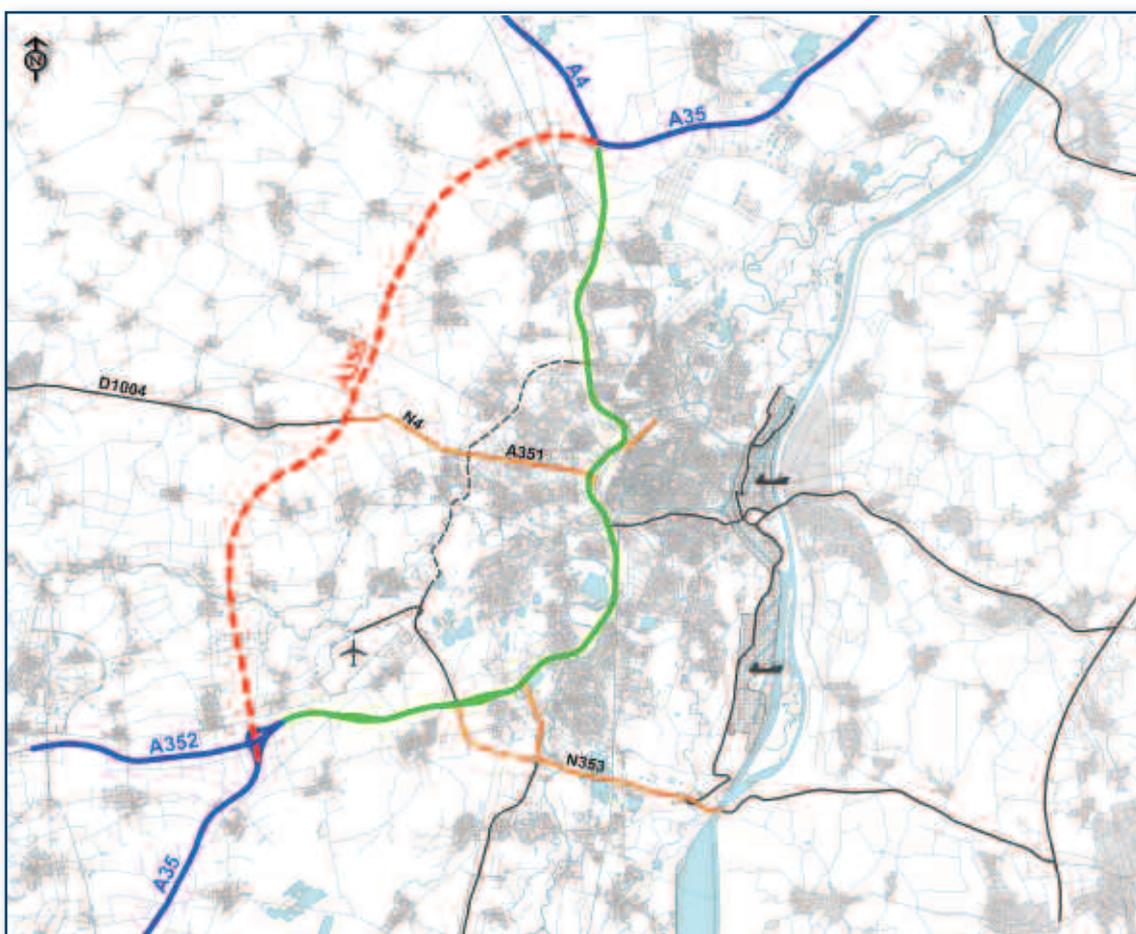
## • L'amélioration des conditions de circulation autour de Strasbourg

Le Ministre des Transports a décidé de relancer, suite à la publication du rapport des inspecteurs généraux François Renvoisé et Jean Panhaleux le 21 novembre 2013, l'appel d'offres pour la réalisation du contournement autoroutier strasbourgeois, future A35.

Ce projet, représentant un montant d'investissement de plus de **500 M€**, s'inscrit dans le projet plus global de requalification du réseau autoroutier au niveau de l'agglomération strasbourgeoise (interdiction du trafic de transit de poids-lourds sur l'actuelle A35, aménagements pour les transports en commun, protections phoniques visant à améliorer le confort pour les riverains, etc.).

Parrallèlement et conformément aux objectifs de projet de contournement, une première phase de travaux sur l'actuelle A35 sera d'ores et déjà prévue dans le CPER, à hauteur de **20 M€**.

Ces travaux sur l'actuelle A35 ne pouvant être réalisés, pour des raisons de gestion du trafic, qu'une fois le nouveau contournement mis en service, ils se poursuivront très largement sur la période de programmation suivante.



Contournement autoroutier strasbourgeois

## • Les autres projets pour améliorer la sécurité des grands axes du réseau alsacien

Le volet « mobilités » du CPER reprend également un certain nombre d'autres opérations routières ponctuelles déjà inscrites à la précédente programmation.

Il s'agit notamment de :

- divers aménagements sur la RN66, au niveau de Thann et de Bitschwiller en particulier, permettant d'améliorer la situation pour les usagers de la route nationale et pour les riverains,
- divers aménagements de régulation dynamique du trafic sur l'axe Nord-Sud alsacien, dans l'objectif de fluidifier le trafic et l'exploitation et de permettre à l'exploitant d'intervenir plus rapidement en cas de situation perturbée,
- des aménagements d'échangeurs sur l'A35 dans sa section Colmar-Bâle,
- l'aménagement de la plateforme douanière de Saint-Louis, visant à résorber la problématique des stationnements nocturnes de poids-lourds sur la bande d'arrêt d'urgence de l'A35. L'aménagement de l'ancienne plateforme douanière d'Ottmarsheim est également prévue, afin d'offrir des conditions de stationnement plus adaptées pour les poids-lourds et de permettre le développement économique local, en lien avec les projets du territoire,
- en parallèle à la rénovation de l'écluse de Gambsheim, le pont routier qu'elle supporte et qui est aujourd'hui relativement dégradé sera modernisé, avec en complément l'aménagement d'une voie cyclable.

Diverses études, acquisitions foncières et premiers travaux sur l'ensemble du réseau routier alsacien, y compris les projets de barreau Sud de Colmar et barreau Nord de Mulhouse.



Échangeur de Thann ©Stadler - Région Alsace



©Région Alsace



©Stadler - Région Alsace



©Lacoumette - Région Alsace

[www.region-alsace.eu](http://www.region-alsace.eu)



## Région Alsace

1 Place Adrien Zeller ■ B.P. 91006 ■ 67070 STRASBOURG Cedex

Tél. : 03 88 15 68 67 ■ e-mail : [contact@region-alsace.eu](mailto:contact@region-alsace.eu)

Imprimé à la Région Alsace sur du papier 100 % recyclé - CyclusPrint ■ DÉCEMBRE 2013

La Région Alsace, partenaire d'imaginale  ce - [www.marque-alsace.fr](http://www.marque-alsace.fr)